

7 novembre 2023

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 6 novembre 2023 à 20h00.

Sont présents: Donald Dubé, Christian Beaulieu, Gilles St-Pierre, Ghislain Blais, France Michaud et Carl Desrosiers.

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie maire. 1 personne présente dans la salle.

### **Ouverture de la séance**

#### **2023-186 Lecture de l'ordre du jour**

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

#### **2023-187 Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023**

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

### **Correspondance citoyenne**

#### **2023-188 Accepter les comptes du mois d'octobre 2023**

La liste des comptes du mois d'octobre est classée aux archives à la section « Finances » sous le numéro 3-19 et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois d'octobre au montant de 217,668.93\$ et en autorise le paiement, excluant celle de Constructions Stéphane Gagnon pour laquelle la Municipalité est toujours en attente de finalisation des travaux.

### **Dépôt des 2 états comparatifs – article 176.4 du Code municipal**

#### **2023-189 Autorisation paiement – Renouvellement des assurances**

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de 24,263.70\$ à FQM Assurances inc. pour le contrat d'assurances municipales du 5 décembre 2023 au 5 décembre 2024.

#### **2023-190 Adoption du règlement # 2023-360 modifiant le règlement 98-166 concernant les nuisances relativement à l'entretien des voies publiques**

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté un Règlement concernant les nuisances portant le numéro 98-166 pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter des dispositions concernant les nuisances relatives à l'entretien des voies publiques;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du 2 octobre 2023 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance par Christian Beaulieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité que le règlement # 2023-360 soit et est adopté et que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

## **Section I DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES**

### **ARTICLE 1 TITRE**

Le présent règlement porte le numéro # 2023-360 et s'intitule « *Règlement # 2023-360 modifiant le règlement numéro 98-166 concernant les nuisances relativement à l'entretien des voies publiques* ».

### **ARTICLE 2 PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

## **Section II DISPOSITIONS NORMATIVES**

### **ARTICLE 3 DÉFINITIONS – VOIE PUBLIQUE**

La définition suivante est ajoutée à l'article 3 après la définition de « Véhicule automobile »:

#### **« Voie publique**

Toute route, chemin, rue, ruelle, place, pont, voie piétonnière ou cyclable, trottoir ou autre voie qui n'est pas du domaine privé, incluant l'emprise, ainsi que tout ouvrage ou installations, y compris un fossé utile à leur aménagement, fonctionnement ou gestion. »

### **ARTICLE 4 AUTRES NUISANCES – ENTRETIEN DES VOIES PUBLIQUES**

L'article 29.2 est ajouté à la section « AUTRES NUISANCES » après l'article 29.1:

« Article 29.2 : Constitue une nuisance et est prohibé, le fait pour une personne de placer près de la voie publique sur un terrain ou dans une entrée charretière un véhicule ou tout autre objet de manière à nuire à l'entretien de la voie publique, incluant notamment les opérations de déneigement.

Constitue également une nuisance et est prohibé le fait pour un propriétaire de placer ou de laisser placer près de la voie publique un véhicule ou tout autre objet sur son terrain ou dans son entrée charretière de manière à nuire à l'entretien de la voie publique, incluant notamment les opérations de déneigement. »

## **Section III DISPOSITIONS FINALES**

### **ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

---

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

---

Robert Savoie, maire

**2023-191**

### **Demande de soumissions – diesel**

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate la directrice générale pour demander des soumissions sur invitation à au moins 2 fournisseurs pour la fourniture de diesel clair pour l'année 2024, selon le prix quotidien à la rampe en date du vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2023 + marge de profit. Les quantités sont

évaluées à 30 000 litres approximativement. Les soumissions seront reçues jusqu'au 4 décembre 2023 à 10h00 pour être ouvertes immédiatement après la clôture. La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

**2023-192   Renouvellement ou appel d'offre pour la vidange des boues 2024**

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat de vidange d'installations septiques selon la soumission du 3 novembre 2023, selon les mêmes conditions que le contrat actuellement en cours, incluant la vidange sur demande d'au moins 3 fosses au même taux, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

**2023-193   Renouvellement ou appel d'offre pour la collecte des matières résiduelles 2024**

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat de collecte des matières résiduelles avec Matrec au montant total de 73 686,48\$ plus taxes pour les 3 collectes, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024, selon les mêmes conditions que le contrat actuellement en cours.

**2023-194   Autorisation d'achat de bacs – Affectation matières résiduelles**

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de bacs bleus, bruns et noirs/verts selon les quantités requises et d'affecter un montant équivalent de l'excédent accumulé affecté matières résiduelles pour payer cette dépense.

**2023-195   Autorisation de paiement – Retenues contractuelles Ponceau et asphalte**

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des retenues contractuelles à Excavations Léon Chouinard et Sintra (Les Pavages Laurentiens) conditionnel à l'émission du certificat de réception définitive par l'ingénieur.

**2023-196   Programmation de travaux TECQ 2019-2024 version # 5**

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de

l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**2023-197 Mise en demeure – 5<sup>e</sup> Rang Ouest**

ATTENDU QUE les plans résultant de l'arpentage du chemin du 5<sup>e</sup> rang Ouest démontrent que des biens sont effectivement placés dans l'emprise du chemin devant la propriété du 762, 5<sup>e</sup> rang Ouest;

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité de mandater Me Audrey St-James pour la rédaction et l'envoi d'une mise en demeure demandant au propriétaire de retirer ses biens de l'emprise municipale. Le plan papier sera joint à la mise en demeure.

**2023-198 Autorisation temporaire d'utiliser l'entrée universelle Est**

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité de permettre au personnel et aux utilisateurs du CPE l'Aurore Boréale d'utiliser temporairement l'entrée universelle Est dès que les travaux seront complétés et de nommer M. Bruno Marin responsable de la fermeture de cette entrée lorsque ce dernier jugera que la quantité de neige sur les toits ne permet plus d'y circuler de manière sécuritaire.

**2023-199 Plan d'action annuel et protocole d'entente – Centre communautaire**

Il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien est en accord avec l'entente annuelle de financement et le plan d'action pour l'année 2024 et autorise la directrice générale à signer ceux-ci.

**2023-200 Modification Entente de communication – Renseignements personnels avec la ville de Rimouski**

ATTENDU QUE la Commission de l'accès à l'information souhaite que l'entente ait une durée déterminée;

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, M. Robert Savoie, et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Marie-Paule Cimon, à signer la nouvelle version de l'Entente de communication de renseignements personnels avec la Ville de Rimouski.

**2023-201 Nouveaux arrivants**

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité d'autoriser un paiement de 400.00\$ (soit 25\$/foyer de nouveaux arrivants) à la Corporation de développement, prélevé à même le budget *Réceptions sem. Municipalité*.

**2023-202 Adoption – Plan de développement durable 2024-2034**

Il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter le *Plan de développement durable 2024-2034* élaboré avec les organismes et citoyens Valériennois. Cette initiative a été coordonnée par la *Corporation de développement de Saint-Valérien* (CDSTV) et soutenue financièrement par le *Fonds municipal vert* (FMV) de la *Fédération canadienne des municipalités* (FCM), le Fond de développement rural de la MRC Rimouski-Neigette et la municipalité de Saint-Valérien. La CDSTV assurera la coordination de la mise en œuvre de ce plan, lequel a clairement le potentiel de générer des résultats environnementaux importants, ainsi que des avantages économiques et sociaux pour l'ensemble des citoyens valériennois. Une demande de financement au programme Action-Climat Québec, un programme qui soutient la mobilisation dans la lutte contre les changements climatiques, sera déposée par la CDSTV prochainement pour assurer la réalisation des actions climatiques du plan pour les 3 premières années de mise en œuvre. La structure du comité de mise en œuvre incluant des acteurs et partenaires locaux, municipaux et régionaux assure au projet la possibilité d'inspirer d'autres municipalités rurales bas laurentiennes à emboîter le pas vers le développement durable.

**Correspondance générale :**

**2023-203 Lettre d'appui pour le projet centre multisport Ville de Rimouski**

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Saint-Valérien appuie le projet de la Ville de Rimouski pour le Complexe multisport afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

**Divers :**

**2023-204 Résolution d'appui à la demande de financement – Projet Saint-Valérien en action pour la mobilisation dans la lutte contre les changements climatiques**

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité d'appuyer le dépôt d'une demande de financement de 240 000\$ pour le projet **Saint-Valérien en action pour la mobilisation dans la lutte contre les changements climatiques** de la Corporation de développement de Saint-Valérien au programme Action-Climat. La municipalité s'engage à verser à la Corporation de développement la part de 20% des dépenses admissibles pour ce projet qui permettra de réaliser les actions du plan de développement durable 2024-2034 relatives à la lutte contre les changements climatiques.

**2023-205 Rémunérations additionnelles**

Il est proposé par Gilles St-Pierre, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser un paiement de 20\$ chacun à France Michaud, Christian Beaulieu et Ghislain Blais pour 1 présence au comité Voirie et un montant de 100\$ à Carl Desrosiers pour 5 présences à la Corporation de développement.

**2023-206 Journée de la lutte contre le cancer de la prostate**

ATTENDU qu'annuellement en moyenne 6400 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 950 mourront de cette maladie;

ATTENDU qu'en moyenne 18 Québécois par jour recevront un diagnostic de cancer de la prostate;

ATTENDU que PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis au Québec;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population de Saint-Valérien au dépistage du cancer de la prostate;

ATTENDU que la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal de Saint-Valérien déclare le 19 novembre comme la « Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate Noeudvembre ». Adoptée avec dispense de lecture.

**2023-207 Autorisation – Cadeaux Noël employés**

Il est proposé par Gilles St-Pierre, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser France Michaud à procéder à l'achat de cadeaux de Noël d'une valeur de 50\$/employé permanent à même le budget *Journaux et revues*.

**Période de questions**

La levée de la séance est proposée à 21h25 par France Michaud et acceptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Marie-Paule Cimon, dir. gén.

\_\_\_\_\_  
Robert Savoie, maire

Je, Robert Savoie, maire de la Municipalité de Saint-Valérien, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2023, tenue à la salle du conseil, 181, route Centrale, à 20h00.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes :

\_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Date